



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 avril 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Claude CANO à Alain CACALY – Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Andrée LIGONNET – Jean-Paul MOREL à David CICALA – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Rahma KHADRAOUI à Christophe CASADEI – Fabienne ALPHONSINE à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Nicole MAUCLAIR – Grégory COIN à Brigitte PIGEYRE – Véronique SORIANO à Grégory ESTREMS – Isabelle BALLEST à Stéphane JEANNET

Absents : Bénédicte KREBS – Franck FERRANTE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENQUER a été désigné

**DELIB 2012.04.16 17**

**OBJET : Répartition des crédits dans la subvention « activités des écoles »**

Monsieur Daniel TANNER, adjoint délégué à l'éducation et à la petite enfance, expose aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2012, une subvention de 36 000 € a été allouée aux « activités des écoles ».

Il convient d'établir, en partie, une ventilation de ces crédits au sein des coopératives scolaires qui est basée, sur le nombre d'élèves et sur les projets de sorties ou de séjours scolaires organisés par les écoles.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les répartitions suivantes :

#### Pour les écoles maternelles

*Activités sorties scolaires, activités culturelles et goûters de Noël*

Maternelle Marronniers	3 208 €
Maternelle Bellevue	3 379 €
Maternelle Moines	3 115 €

#### Pour les écoles élémentaires

*Activités nouvelles, activités culturelles et goûters de Noël*

Élémentaire Marronniers	10 902 €
Élémentaire Tilleuls	6 913 €
Élémentaire Moines	8 422 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la répartition des crédits au sein de la subvention « activités des écoles » sur la proposition ci-dessus,**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 17 avril 2012.  
Publication le 17 avril 2012.

Le Maire  
  
Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.